



Département des finances et de l'énergie
Departement für Finanzen und Energie

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Monsieur
Johann Woeffray
Député suppléant
Closillon 13A
1870 Monthey

Références BA
Date 31 août 2017

Question écrite N° 34 concernant : « Retard dans la taxation 2015 » (07.06.2017)

Monsieur le Député suppléant,

En accord avec le Conseil d'État, nous répondons comme suit à votre question écrite citée en titre.

Les travaux de taxation de la période fiscale 2015 des personnes physiques dépendantes (PPD) ont accusé un léger retard au 31 décembre 2016 en comparaison avec les années précédentes. En effet, à cette date, 82 % des dossiers étaient taxés.

Or, pour la période fiscale 2010, plus de 83 % des dossiers étaient taxés à la même date. Ce chiffre est ensuite passé à plus de 84 % pour la période fiscale 2011, 89 % pour 2012, 88 % en 2013 et 84 % en 2014.

Durant cette même période, le nombre de dossiers à taxer est passé de 172'445 pour la période fiscale 2010 à 192'826 pour la période fiscale 2015. Le Service cantonal des contributions (SCC) a pu faire face longtemps à cette augmentation en améliorant et en simplifiant ses procédures et en introduisant un automate de taxation avec la collaboration de certaines communes. Il a également mis l'accent sur la formation et sur l'accès aux informations, tant à l'interne qu'à l'externe.

Pour les personnes morales (PM), la situation est similaire à celle des personnes physiques dépendantes avec une augmentation nette de mille contribuables par année. Quant à la taxation des personnes physiques indépendantes, elle connaît également un léger retard dû au renouvellement de trois postes durant une période très courte.

Malgré tous ses efforts, le SCC ne peut plus absorber les augmentations constantes et successives du nombre de contribuables (env. 4'000 PPD et 1'000 PM chaque année). Sans ressources supplémentaires, cette situation va malheureusement se péjorer. Par ailleurs, la charge de chaque taxateur, en comparaison avec les autres cantons, démontre qu'avec 4'770 taxations à effectuer pour les personnes physiques dépendantes et 1'658 pour les personnes morales, est beaucoup plus importante.

Il n'y a donc aucune dérive du Service. Toutefois, compte tenu de l'augmentation constante des contribuables et des demandes de renseignements, de l'introduction de l'échange automatique de renseignements et de l'augmentation des dénonciations spontanées, la charge de travail du SCC ne fera qu'augmenter.

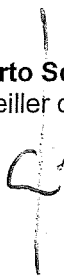


Ce constat a d'ailleurs été partagé par le Grand Conseil puisque ce dernier a décidé d'allouer au SCC trois postes de taxateurs supplémentaires. Les personnes ont été engagées au 1^{er} mai 2017 et, après une période de formation, ont été affectées à la taxation. Ces effectifs sont insuffisants par rapport aux besoins du SCC.

Enfin, il faut relever que, compte tenu des ressources dont il dispose, le SCC fournit un travail exemplaire en comparaison avec les autres cantons et qu'il n'a de cesse de trouver des solutions pour améliorer ses prestations.

Nous espérons avoir pu vous apporter quelques éléments de réponse et vous présentons, Monsieur le Député suppléant, nos salutations distinguées.

Roberto Schmidt
Conseiller d'État



Copie à Président du Grand Conseil
Service parlementaire

Type d'intervention / Art des Vorstosses

Question écrite / Schriftliche Anfrage

Urgent / Dringend

Département / Departement

1. DFE

Auteur / Urheber

Woeffray Johann, PDCB

1. Coauteur / 1. Miturheber

2. Coauteur / 2. Miturheber

3. Coauteur / 3. Miturheber

Si dépôt au nom d'un groupe / Im Falle der Hinterlegung im Namen einer Fraktion

PDCB [Rausis Joachim / Favre-Torelloz Muriel]

Si dépôt au nom d'une commission / Im Falle der Hinterlegung im Namen einer Kommission

Titre / Titel

Retard dans la taxation 2015

Texte de l'intervention / Text des Vorstosses

Le groupe PDCB constate un retard dans la taxation 2015. Nous sommes bien conscient, d'une part, de l'augmentation du nombre de dossiers et d'autre part de la charge de travail découlant de l'implémentation de la nouvelle stratégie informatique. Nous notons aussi l'augmentation de la dotation en taxateur voté par la COFI.

Conclusion / Schlussfolgerung

Malgré tout, deux questions demeurent :

1. Le retard accumulé est-il uniquement la conséquence des points relevés plus hauts ou l'amorce d'une dérive au sein du service ?
2. Les nouveaux collaborateurs engagés sont-ils occupés à la taxation ou à des tâches liées à la stratégie informatique ?

Date de l'envoi / Tag der Hinterlegung

07/06/2017

Signature / Unterschrift
